

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 14 novembre 2017 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.

MM. Roy Grégoire, Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois, Gilles Courchesne et Louis-Charles Guertin, conseillers.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Le maire ouvre la session et fait la prière d'usage.

2017-233

Hommage à Yvon Cournoyer

Attendu que monsieur Yvon Cournoyer est décédé le 11 novembre 2017, Il EST PROPOSÉ par Christian Valois et SECONDE par Roy Grégoire et résolu unanimement de lui rendre hommage pour son combat.

2017-234

Adoption de l'ordre du jour

Il EST PROPOSÉ par Christian Valois et SECONDE par Daniel Valois et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants :

- Achat de chandails pour les bénévoles de la bibliothèque;
- Don Paniers de Noël.

2017-235

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre du jour.

2017-236

Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2017

Il EST PROPOSÉ PAR Daniel Valois et SECONDE PAR Christian Valois et résolu unanimement que le procès-verbal du 3 octobre 2017 est adopté sans amendement.

2017-237

Comptes à payer liste 2017-11

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Daniel Valois et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2017-11 au montant de **125 235,96\$** soit adoptés et que la secrétaire-trésorière est autorisée à payer ces comptes.

2017-238

Dépenses incompressibles – Octobre 2017

Il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Louis-Charles Guertin et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois d'octobre 2017 au montant de **121 261,21\$** soit adopté sans amendement.

2017-239

Avis de motion, taux de taxes et compensations fixes pour l'année 2018 (Règlement numéro 486-2017)

Monsieur Christian Valois donne avis de motion qu'à une session subséquente, il proposera un règlement proposant les taux de taxes et les montants de compensations fixes à imposer pour l'exercice 2018.

2017-240

Autoriser emprunt temporaire, Caisse Desjardins de D'Autray

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne et SECONDE PAR Daniel Valois et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Ignace-de-Loyola sollicite de la Caisse Desjardins de D'Autray un emprunt temporaire au taux préférentiel fluctuant pour un montant n'excédant pas 300 000,00\$ et pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2018. Les sommes devront être déposées au compte de la municipalité par tranche de 25 000,00\$. Le but de cet emprunt est pour fins d'administration courante. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

2017-241

Nommer un représentant de la Scirbi, Z.I.P. & Pêche sportive Lac Saint-Pierre

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Gilles Courchesne comme représentant et Louis-Charles Guertin comme substitut sur les comités SCIRBI, Z.I.P. et Pêche sportive Lac Saint-Pierre.

2017-242

Nommer un représentant et une coordonnatrice de la bibliothèque

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Pierre-Luc Guertin comme représentant et Roy Grégoire comme substitut et de nommer Andrée Bergeron comme coordonnatrice pour la bibliothèque municipale.

2017-243

Nommer le maire-suppléant

Il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Roy Grégoire et résolu unanimement de nommer Christian Valois comme maire-suppléant et substitut du maire pour siéger à la MRC de d'Autray.

2017-244

Nommer un représentant – SSI de d'Autray

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Jean-Luc Barthe comme représentant et Christian Valois comme substitut pour représenter la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola au niveau du Service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray.

2017-245

Nommer trois représentants au comité Sécurité publique

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Jean-Luc Barthe, Gilles Courchesne et Roy Grégoire sur le comité de la Sécurité publique.

2017-246

Nommer un représentant des Loisirs

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Christian Valois représentant de la municipalité et Pierre-Luc Guertin comme substitut aux Loisirs Saint-Ignace-de-Loyola.

2017-247

Représentant(e) Société Récréo-touristique Pôle Berthier

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Christian Valois, Gilles Courchesne et Roy Grégoire comme représentants à la Société Récréo-touristique (Pôle Berthier) pour l'année 2018 et également résolu de nommer M. Christian Valois comme représentant au conseil d'administration de la société.

2017-248

Nommer un représentant au comité de transition au processus d'intégration des OMH

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Daniel Valois à titre de représentant sur le comité de transition et concertation au processus d'intégration des OMH à l'Office Municipal d'habitation de l'Épiphanie.

2017-249

Nommer deux représentants sur le comité Rio Tinto

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Gilles Courchesne et Christian Valois à titre de représentants sur le comité de Rio Tinto.

2017-250

Nommer un représentant Société des traversiers du Québec

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Daniel Valois comme représentant et Louis-Charles Guertin comme substitut à la Société des traversiers du Québec et ce, pour un mandat de 2 ans.

2017-251

Nommer un représentant au comité relatif à l'alimentation en eau potable

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Jean-Luc Barthe comme représentant et Louis-Charles Guertin comme substitut sur le Comité relatif à l'alimentation en eau potable.

2017-252

Nommer un représentant au comité pour la culture et l'histoire

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Daniel Valois comme représentant et Pierre-Luc Guertin comme substitut sur le Comité pour la culture et l'histoire.

2017-253

Nommer trois représentants à la Table des aînés

Il EST PROPOSÉ PAR Pierre-Luc Guertin et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement de nommer Daniel Valois, Roy Grégoire, Gilles Courchesne à titre de représentants à la Table des aînés.

2017-254

Adhésion Chambre de commerce

Il EST PROPOSÉ PAR Louis-Charles Guertin et SECONDE PAR Roy Grégoire et résolu unanimement que la municipalité adhère à la Chambre de commerce pour 2017-2018 au coût de 314,75\$, taxes incluses.

2017-255

Dépôt des intérêts pécuniaires des élus

En vertu de l'article 360.2 de la loi sur L'ÉRM, le secrétaire-trésorier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de **tous** les membres du Conseil : soient monsieur Jean-Luc Barthe, maire et messieurs Roy Grégoire, Pierre-Luc Guertin, Daniel Valois, Christian Valois, Gilles Courchesne et Louis-Charles Guertin, conseillers.

2017-256

Remboursement à la Ferme Bercheva

Il EST PROPOSÉ PAR Gilles Courchesne et SECONDE PAR Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que la municipalité rembourse la somme de 206,97\$ à la Ferme Bercheva a/s Samuel Plante puisque *EBI Environnement* lui a facturé ce montant lorsqu'il est allé porter ses matières au site d'enfouissement. La MRC aurait dû être facturée et nous refacturer par la suite.

2017-257

Frais pour la demande de certificat d'autorisation MDDELCC et MFFP

Attendu que par notre résolution numéro 2017-178 nous avons mandaté monsieur Ghislain Lambert pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux de réfection des berges sur une partie du rang St-François et St-Isidore et ce, suite aux dommages occasionnés lors des inondations printanières 2017, cette demande doit être accompagnée d'un chèque au montant de 654,00\$ pour le MDDELCC (ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques) et d'un autre chèque au montant de 1 900\$ pour le MFFP (ministère des Forêts, Faune et Parcs du Québec). Ces frais doivent être payés au nom du Ministre des finances du Québec pour fins d'analyse de dossier.

Il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Daniel Valois et résolu unanimement d'autoriser le paiement de ces frais.

2017-258

Demande de Poste Canada

Attendu que Poste Canada manque de casiers, elle doit installer des boîtes postales accessibles et sécuritaires aux citoyens. Il EST PROPOSÉ PAR Roy Grégoire et SECONDE PAR Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement d'autoriser Poste Canada à installer 3 boîtes postales sur le lot 4 507 916 sis au 199, chemin de la Traverse à Saint-Ignace-de-Loyola, à l'endroit identifié par le conseil municipal.

2017-259

Dérogation mineure – Pascal Thibault

Suite à une demande de dérogation mineure faite par monsieur Pascal Thibault dont l'effet est de permettre l'**agrandissement du bâtiment principal** situé au 2428, rang St-Pierre, sur le lot 4 507 262, en permettant un empiètement dans la bande minimale de protection riveraine du bâtiment principal et de la galerie arrière et ce, malgré l'article 6.0 du règlement de zonage numéro 237 qui prévoit qu'une bande minimale de protection de 5 mètres doit obligatoirement être conservée dans son état actuel et suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Gilles Courchesne et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure dans le cas de l'immeuble sis au 2428, rang St-Pierre concernant le bâtiment principal le rendant conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

2017-260

Dérogation mineure – Marcel Bergeron

Suite à une demande de dérogation mineure faite par monsieur Marcel Bergeron dont l'effet est de permettre l'**agrandissement du bâtiment principal** sur le lot 4 507 160 du cadastre du Québec, situé au 769, rang St-Isidore en permettant un empiètement dans la bande minimale de protection riveraine du bâtiment principal et ce, malgré l'article 6.0 du règlement de zonage no 237 qui prévoit qu'une bande minimale de protection de 5 mètres être conservée dans son état actuel.

Suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Louis-Charles Guertin et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure dans le cas de l'immeuble sis au 769, rang St-Isidore concernant le bâtiment principal le rendant conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola.

La demande a aussi pour effet d'obtenir une dérogation mineure pour la **construction d'un bâtiment complémentaire** sur le même lot 4 507 160 du cadastre de Québec, situé au 769, rang Saint-Isidore, Saint-Ignace-de-Loyola, Québec, J0K 2P0, permettant un empiètement dans la bande minimale de protection riveraine du bâtiment principal, et ce malgré l'article 6.0 du règlement de zonage no 237 qui prévoit qu'une bande minimale de protection de 5 mètres être conservée dans son état actuel.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande de débiter la construction du bâtiment complémentaire à 5 mètres de la ligne latérale séparatrice entre le lot 4 507 167 et 4 507 160. Il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Louis-Charles Guertin et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme, la rendant conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola.

2017-261

Lettre d'appui – projet de madame Patricia Girard

Attendu qu'il y a un quota de 5 permis de taxis délivrés par la Commission des Transports dans notre agglomération couvrant le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola, Ste-Geneviève-de-Berthier et l'île Dupas ;

Attendu qu'à ce jour, il y reste 3 permis de disponibles, il EST PROPOSÉ PAR Christian Valois et SECONDE PAR Daniel Valois et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola appuie le projet de madame Patricia Girard soit d'obtenir un permis de taxi afin de répondre à la demande de ce service.

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

623

Initiales du secrétaire

Procès-verbal de la Municipalité
de Saint-Ignace-de-Loyola

Initiales du Maire

623

Initiales du secrétaire